

**ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION A TITRE GRATUIT
PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (Service Foncier)**

La Commune a récemment fait l'acquisition d'un bâtiment à deux niveaux, sis 31, rue Victor Le Vigoureux sur une parcelle cadastrée section **BY n° 518**. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment comporte des locaux d'une superficie d'environ 120 m² qu'il serait opportun d'affecter à un logement de fonction de type F4 qui sera attribué à titre gratuit par nécessité absolue de service à l'emploi de responsable du Service Environnement et Espaces Verts, eu égard à la nécessité d'une présence obligatoire et quasi constante du titulaire de cet emploi pour l'accomplissement normal de son service. En effet, dans le cadre de ses fonctions de chef d'équipe technique, l'agent concerné est astreint à intervenir dans les cas d'urgence et notamment pour dégager en période cyclonique les arbres et végétaux encombrant les routes afin de rétablir au plus vite la circulation.

Il est rappelé que l'attribution gratuite d'un logement de fonction constitue un avantage en nature qu'il y a lieu d'évaluer dans la mesure où il participe au régime indemnitaire des agents bénéficiaires, lui-même soumis au principe de parité avec la fonction publique d'Etat. La valeur représentative de cet avantage déterminée conformément à l'article 82 du Code Général des Impôts doit, par ailleurs, faire l'objet de déclarations en matière fiscale et au titre des cotisations sociales. Elle entre également dans l'assiette de la Contribution Sociale Généralisée.

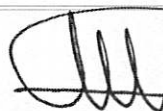
Au regard des contraintes liées à l'emploi concerné et particulièrement aux missions qui incombent au titulaire de cet emploi en dehors des heures normales de service, il est proposé d'appliquer un abattement de 25 % à la valeur locative estimée du logement.

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : Mme Céline LUCILLY et M. Charles Rith PAYET), le Conseil Municipal décide d'approuver :

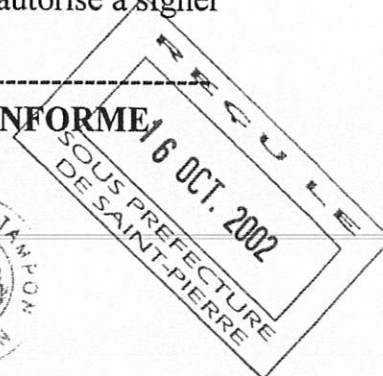
- l'affectation de ces locaux à un logement de fonction,
- la nouvelle liste des logements de fonction affectés à titre gratuit par nécessité de service, présentée en annexe.

En vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, ou un Adjoint délégué par lui, est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Le 1er Adjoint
Ary MONDGE



LOGEMENTS ATTRIBUES PAR NECESSITE DE SERVICE

Annexe DCM n° 25
du 10 octobre 2002

EMPLOI	ADRESSE	DESCRIPTIF	CONDITIONS FINANCIERES	VALEUR LOCATIVE ESTIMEE	VALEUR LOCATIVE APRES ABATTEMENT
Responsable de cantine école primaire 14ème	16, RN3 - 14ème	Appt type F4 2ème étage avec balcon	Gratuité	535 €/mois	401 €/mois
Responsable de cantine école mixte du Petit Tampon	133, chemin J. B. Huet Petit Tampon	Maison SATEC type F4 avec jardin	Avantages accessoires * Gratuité	540 €/mois	405 €/mois
Responsable cimetière du centre ville	16, ch. Edgard Avril	Maison TOMI type F5 avec jardin	Avantages accessoires * Gratuité	580 €/mois	435 €/mois
Gardien stade Benjamin Hoarau	13, rue du Stade	Maison en dur sous toiles type F4	Avantages accessoires * Gratuité	412 €/mois	309 €/mois
Responsable Environnement et Espaces Verts	31, rue Victor le Vigoureux	Appt type F4 - RDC avec courrette d'env. 25 m²	Gratuité	550 €/mois	412,50 €/mois
			Avantages accessoires *		

* les avantages accessoires comportent la gratuité de la fourniture d'eau, d'électricité et ou de chauffage

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 974-219740222-20230923-15_20230923-DE